



# OPÉRATION RAGE DU RATON LAVEUR

## Recrutement de trappeurs

Dans le cadre des opérations contre la rage du raton laveur, la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec (FTGQ) est associée au ministère des Ressources naturelles et de la Faune afin de recruter des membres aptes à participer à des interventions sur le terrain visant à empêcher la propagation de cette maladie aux endroits où des animaux diagnostiqués positifs auront été trouvés.

La présente est donc pour vous faire part des exigences requises afin d'établir une liste de candidats potentiels pouvant éventuellement intervenir sur de telles opérations.

Une rémunération quotidienne ainsi qu'une compensation, selon le cas, pour les frais de véhicules, de repas et pour le logement sont versées.

### DÉFINITION DE TÂCHES :

- ✓ Installer et visiter chaque jour jusqu'à 100 cages de capture sur le terrain de piégeage identifié (superficie variant de 10 à 14 km<sup>2</sup>).
- ✓ Selon les besoins, assurer une rotation de la localisation de cages durant l'opération à l'intérieur du même terrain.
- ✓ En zone de réduction, capturer et transporter quotidiennement les ratons laveurs et les moufettes au centre de coordination des opérations.
- ✓ En zone de vaccination, assister une technicienne en santé animale pour la vaccination et le marquage des animaux capturés.
- ✓ Prendre une coordonnée de chaque point de capture à l'aide d'un GPS et inscrire les informations requises sur les formulaires appropriés.
- ✓ Se rapporter quotidiennement, le matin et le soir, au centre de coordination des opérations.
- ✓ Respecter les protocoles de travail et directives émises par les responsables de l'opération.

## EXIGENCES :

- Être membre de la FTGQ .
- Être disponible durant une période de 15 jours consécutifs.
- Être disposé à se présenter au centre de coordination des opérations à **5 jours de pré-avis**.
- Détenir un permis de conduire valide (classe 5).
- Avoir une camionnette (type « pick up ») ou un véhicule avec une remorque pouvant transporter des cages de capture.
- Posséder une condition physique permettant d'effectuer le transport du matériel et la pose des cages.
- Être apte à effectuer des journées de travail pouvant aller jusqu'à 12 heures.
- Accepter d'être vacciné pour la rage selon le protocole établi par le ministère de la Santé et des Services sociaux.
- Suivre une formation obligatoire la première journée d'opération.
- Démontrer un intérêt pour un tel type d'opération et avoir un comportement exemplaire, tant envers le public que les animaux.
- Exécuter les autres tâches connexes qui pourraient être requises.

Je soussigné, \_\_\_\_\_ (nom, prénom) \_\_\_\_\_  
suis disponible (inscrivez vos dates de disponibilité du début mai à la mi-octobre)

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Coordonnées complètes (obligatoire):

Nom en lettres moulées \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

**Retourner la Fédération des Trappeurs Gestionnaires du Québec, au 1737, rue Champigny est, Québec, G2G 1A6. Téléphone 418-872-7644**